



Le fait

Le procès de sa famille a commencé hier aux assises du Hainaut. En octobre 2007, Sadia Sheikh, 20 ans, était abattue par son frère. Elle refusait un mariage forcé avec un cousin pakistanais. Cette pratique n'est pas marginale. Selon une étude réalisée par la VUB en 1999, 27 % des femmes turques et marocaines de plus de 40 ans disent s'être mariées sous la contrainte. Qu'aurait pu faire Sadia ? Des associations, opérant le plus souvent dans la prévention, existent mais les forces semblent être dispersées. Mais qui aurait pu aider cette victime dans l'urgence ?

Victime d'une uni on forcée, et puis ?

Nuran CIÇEKÇILER

Psychologue au Groupe santé Josaphat

Fatoumata SIDIBÉ

Députée (FDF) au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

► Un mariage forcé est une violence familiale, et comme pour toute violence, on peut porter plainte. Dans ce genre de pratique, tout le monde en souffre. Un travail de prévention est indispensable pour que le sujet ne soit plus tabou.



Que peut faire une personne qui se considère victime d'un mariage forcé ?

Nous estimons qu'un mariage forcé est une violence familiale, et comme pour toute violence, on peut porter plainte. La personne qui porte plainte doit apporter la preuve qu'elle n'était pas consentante. Diverses procédures d'annulation de mariage sont possibles. En Belgique, seul le mariage civil est pris en considération. En Turquie aussi. Au Pakistan, apparemment, le mariage religieux suffit. De toute façon, si le mariage a eu lieu à l'étranger et que le compagnon veut venir en Belgique, il ne le peut que si le mariage a été un mariage civil.

On parle souvent des jeunes filles, mais les garçons aussi sont confrontés au mariage forcé...

Dans notre expérience, nous avons affaire à une majorité de filles. Les garçons ont peut-être d'autres ressources, d'autres réseaux. Bien sûr, il y a aussi des garçons qui acceptent un mariage arrangé par leur famille. Par loyauté, parce qu'ils n'osent pas dire non, parce que les menaces sont trop importantes, il y a toutes sortes de cas de figure possible.

Psychologiquement, ce ne doit pas être évident de porter plainte, pour un jeune soumis aux pressions de l'entourage...

Il existe différentes associations sensibilisées à ce sujet en Belgique. Nous avons créé un réseau qui s'appelle le réseau Mariage et migration. Nous avons bénéficié d'une subvention qui nous a permis, surtout à ce stade-ci, de faire de la prévention. A travers un spectacle de théâtre-forum qui s'appelle "Amours mortes", sur les mariages forcés. Dans un premier, il est indispensable d'en parler avec les jeunes, avec les parents, que le sujet ne soit pas tabou. On croit réellement qu'un travail de prévention est possible.

Et quand la violence a eu lieu. De quelles ressources disposez-vous ?

Ici, au planning familial, on va mettre une équipe pluridisciplinaire – psychologue, assistante sociale, juriste – sur le coup pour essayer d'accompagner au mieux la personne. Après la sensibilisa-

tion et la prévention, on est en train, dans un deuxième temps, de faire des propositions pour une meilleure prise en charge dans l'accompagnement des victimes. Avec le ministre Emir Kir (notamment en charge de l'action sociale, de la famille à la Cocof, NdR), on a organisé différentes conférences, l'année dernière. Avec des personnes issues de différents pays comme l'Allemagne ou l'Angleterre afin de confronter les expériences et essayer de créer un modèle d'accompagnement.

Les familles qui participent à des mariages organisés n'ont-elles pas l'impression qu'on s'immisce dans leur mode de vie ? Qu'on voudrait qu'elles se plient aux règles belges alors que pour eux la tradition prime ?

Les mariages arrangés où les deux parties sont consentantes ne posent pas problème. Ce qui nous mobilise, c'est quand il y a une partie non consentante et qu'il y a de la souffrance. Et là, en tant que travailleurs sociaux, on estime que la tradition peut être correcte dans un certain contexte, mais pas ici. On fait le pari que les parents ne veulent pas nécessairement que leur enfant souffre. On fait un pari sur du changement à plus long terme. On ne va pas arriver avec nos gros sabots en disant chez vous, c'est mauvais, chez nous, c'est bon. Connaissant le taux de divorce des couples, ce serait un peu malvenu. On essaie de faire prendre conscience que ce genre de pratique va aboutir à de la souffrance: pour elle, pour vous, pour toute la famille. Voilà notre expérience: on propose d'en parler, de changer les pratiques.

Entretien : M.-A.G.

"On fait le pari que les parents ne veulent pas nécessairement que leur enfant souffre."



Jeunes filles pakistanaises réunies à Karachi pour une cérémonie de mariages collectifs.

► Rien n'existe dans l'urgence. Il faut créer un numéro d'appel spécifique et des structures d'accueil pour les jeunes victimes des mariages forcés. La sensibilisation auprès des femmes – et pourquoi pas les hommes ? – ne suffit pas.



Pourquoi faut-il lutter contre les mariages arrangés qui structurent des sociétés traditionnelles depuis des millénaires ?

Il faut distinguer les mariages arrangés qui ont existé partout et où les partenaires trouvent parfois leur compte et les unions forcées et subies. Pourquoi lutter contre ces dernières ? Parce que ces mariages veulent contrôler le corps et la vie des femmes. Au XXI^e siècle, c'est inacceptable. Depuis 2007, une loi belge condamne les mariages dont le consentement a été donné sous la menace ou dans la violence. Une loi, c'est bien, mais il faut surtout lutter sur le terrain contre ce phénomène qui toucherait une personne sur vingt. Notre démocratie a le devoir de répondre aux appels au secours de victimes qui demandent d'être soustraites à des traditions qui les enferment et les empêchent de s'épanouir.

La Belgique est-elle assez armée pour lutter contre cette pratique ?

Non. De tout temps, l'associatif s'est structuré pour pallier les manques du politique. L'expertise existe en matière de sensibilisation et de prévention, mais rien n'est fait en termes d'hébergement ou de prise en charge dans l'urgence. L'association Insoumise et dévoilée s'est créée pour réagir à une situation de violence donnée. Le problème c'est qu'en Belgique, on est toujours au stade de la réflexion, sans réponse structurée ou coordonnée. Voilà pourquoi j'ai déposé en février 2011 une résolution pour créer des structures d'accueil spécifiques pour les jeunes victimes des mariages forcés

En Grande-Bretagne, la cellule Forced Marriage Unit assure une protection spécifique : rapatriement et changement d'identité.

qui doivent être protégées contre leur famille et souvent continuer une scolarité. Toutes les violences conjugales ne devant pas être mélangées, je demande aussi la création d'un numéro d'appel téléphonique vert spécifique. Enfin, la sensibilisation passe à côté de sa cible en se cantonnant aux femmes parce qu'elle oublie les pères, frères et oncles.

Le Conseil de l'Europe demande aux Etats membres de prendre exemple sur la Grande-Bretagne et sa cellule Forced Marriage Unit. Vous suivez ?

La Belgique est à la traîne face aux pays voisins. La cellule Forced Marriage Unit travaille avec les Affaires étrangères et assure une protection spécifique: rapatriement et changement d'identité. Mais je crois qu'avant de mettre en place des mesures de sécurité par rapport aux pays d'origine, il faut d'abord pouvoir accueillir ces jeunes filles. Inspirons-nous de la France et de ses réseaux de familles d'accueil. En Belgique, il n'y a rien de spécifique. Et la médiation n'est pas la panacée. Un exemple: comme souvent près des vacances, une jeune fille se rend à la police faire part de ses craintes d'un mariage forcé dans son pays d'origine. Mais on envoie cette mineure vers le Service d'aide à la jeunesse (SAJ). Classique: le SAJ met en place une médiation avec la famille et la jeune fille doit y repartir malgré sa détresse. Non, il faut d'abord mettre la victime en sécurité et puis contacter la famille.

Comment votre action est-elle vécue dans les communautés traditionnelles en Belgique ?

Les mariages forcés sont un grand tabou. Les mises en garde me viennent de tous les côtés: "Attention: pas de discrimination! Ne stigmatisez pas. Pas de généralisation. N'attaquez pas l'islam!" Il n'est donc pas évident d'en parler même pour moi qui appartient aussi à la communauté culturelle musulmane. Il existe une sorte de chasse gardée dès qu'on évoque un phénomène qui touche surtout des femmes de culture musulmane. Mais il est pourtant présent, y compris dans les nouvelles immigrations d'Afrique, de Somalie ou de Guinée. La prolifération d'un islam "de cave", soit peu instruit, m'inquiète. Parce que derrière ces mariages forcés, il y a aussi le refus de la mixité.

Entretien : T.Bo.